

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 92.00.626.018.1 DU 31 DECEMBRE 1992

Ponts-basculés à équilibre automatique MOLEN modèles VDB P1 et VDB P2 (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 86-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965, MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société WEBOTEC-FRANCE, Ferme Hennequinerie, 77640 Signy Signets.

DEMANDEUR

Société MOLEN-FRANCE, 118, rue Ampère, 54710 Ludres.

OBJET

La présente décision renouvelle la décision n° 90.2.49.626.2.3 du 28 août 1990 (1).

CARACTERISTIQUES

Les ponts-basculés à équilibre automatique MOLEN, modèles VDB P1 et VDB P2, diffèrent des ponts-basculés approuvés par la décision précitée, par l'utilisation d'un dispositif mesureur de charge MOLEN de l'un des modèles faisant l'objet de la décision n° 92.00.642.068.1 du 31 décembre 1992 (2).

Le dispositif équilibreur et transducteur de charge est constitué par 4 ou 6 capteurs à jauges de contrainte MOLEN modèle CSP.M, de type compression, objets de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 91.00.644.013.4 du 20 juin 1991.

Le dispositif récepteur de charge est constitué par un tablier en béton monobloc pour le modèle VDB P1 ou composé de deux dalles en béton pour le modèle VDB P2.

Il repose dans une fosse bétonnée sur des appuis.

Les caractéristiques du tablier sont fixées comme suit :

Modèle	Nombre de points d'appui	Dimensions du tablier	
		longueur	largeur
VDB P1	4	de 8 m à 12 m	3 m
VDB P2	6	de 14 m à 20 m	3 m

Les autres caractéristiques métrologiques des ponts-basculés ne sont pas modifiées.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Les ouvrages doivent être implantés sur un sol dont la résistance aura été préalablement définie et vérifiée par l'installateur.

(1) Revue de Métrologie, septembre 1990, page 1200.

(2) Revue de Métrologie, janvier 1993, page 202.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Une plaque adjacente à la plaque d'identification du dispositif mesureur de charge sur laquelle figurent les caractéristiques métrologiques du pont-basculé MOLEN modèle VDB P1 ou VDB P2 porte les indications suivantes :

- pont-basculé MOLEN modèle ...,
- la marque d'identification du demandeur ou son identification complète,
- le numéro et la date figurant dans le titre de la présente décision.

INDICATIONS PARTICULIERES

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée sur le dispositif indicateur, à proximité des résultats de pesage, lorsque le dispositif mesureur de charge n'est pas muni du dispositif de scellement prévu par sa décision ou lorsque les connexions entre les capteurs et le dispositif indicateur ne sont pas toutes scellées.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification primitive des ponts-basculés MOLEN modèles VDB P1 et VDB P2 est effectuée dans les ateliers de la société HUBER à Eurville (52410).

Les caractéristiques métrologiques des ponts-basculés étant dépendantes de celles de leurs éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité d'adaptation du dispositif récepteur de charge au dispositif mesureur de charge doit être apportée lors de la vérification primitive en atelier.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, aux directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Lorraine et Champagne-Ardenne et chez le demandeur.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET
